

**TARIFS 2018-2019**

PROPRIETAIRES

AU DEVEN



04 42 56 10 87  
www.ieaveven.com

**NOUVEAUTE 2018**

OUVERTURE DU SECRETARIAT	
Lundi	14h00-17h30
Mardi	14h00-17h30
Mercredi	08h30-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi	14h00-18h00
Vendredi	14h00-18h00
Samedi	08h30-12h00 / 14h00-18h00

ADHESION	
Avant 16 ans	52 €
Après 16 ans	98 €

PENSIONS		
<b>Pensions Boxe</b> - le cheval est nourri, logé, <b>lâché 2 fois/semaine</b> , casier - le cheval est nourri, logé, <b>lâché du lundi au dimanche</b> , casier	<b>379 €</b> <b>420 €</b>	Remise de 10% sur la 2ieme pension la moins chère Tout mois entamé est dû dans sa totalité Un préavis d'un mois est obligatoire avant le départ.
<b>Pension Stabulation (taille de l'équidé 1m48 max)</b> <b>Pension Stabulation Shetland</b> le cheval est nourri, logé, casier	<b>208€/mois</b> <b>151€/mois</b>	Remise de 10% sur la 2ieme pension la moins chère Tout mois entamé est dû dans sa totalité Un préavis d'un mois est obligatoire avant le départ.

Est appelé propriétaire, celle ou celui qui a signé le contrat pour le cheval ou poney en pension et qui en a donc la charge  
Le cheval ou poney peut être monté par le propriétaire et les personnes de son foyer fiscal, dont le lien est « Conjoint- Parents-Enfants-Fratrie »  
Lorsqu'ils montent l'équidé, si ils sont adhérents, ils bénéficient des conditions réservées au propriétaire.  
Le cheval ou poney en pension ne peut pas être monté dans l'enceinte du club par un autre cavalier sauf en cours encadré par l'un de nos enseignants, au tarif propriétaire (ponctuellement et exceptionnellement cette règle pourra être assouplie avec accord de la direction).

**LE PACK PENSION TRAVAIL : 130€ par mois en supplément de la pension choisie**

- ➔ Nombre de cours collectifs illimités
- ➔ Une 1/2heure particulière ou travail du cheval par semaine
- ➔ Manipulation des couvertures
- ➔ En cas d'absence prolongée du propriétaire prise en charge du travail et des sorties de votre cheval

*Ce pack est un engagement nominatif mensuel établi à l'avance et réalisé avec son cheval. Il peut être modifié avant la fin du mois sinon on repart sur le principe du mois précédent. Toute période entamée est dû dans sa totalité (détail de l'offre cf. contrat propriétaire)*

PRESTATIONS A LA CARTE	
1 heure de monte collective avec son cheval	11 €
1 heure de monte collective avec cheval de club	18 €
1/2 heure particulière	16 €
1 heure particulière	29 €
Travail du cheval monté	28 €
Travail du cheval en longe	18 €
Détente du cheval (monté ou Rond de longe)	12 €
lâché en paddock supplémentaire	5 €

*Nous étudions la possibilité d'investir dans un marcheur circulaire*

**REMISE FAMILLE**

**10% de remise sur les prestations à la carte à partir de 2 personnes.**  
même foyer fiscal, dont le lien est « Conjoint- Parents-Enfants-Fratrie »

**NOUVEAUTE 2018**  
**LE PACK PENSION SPORT : 210€ par mois en supplément de la pension choisie**

- ➔ Nombre de cours collectifs illimités
- ➔ Nombre de 1/2h particulières illimitées (inscription 1 semaine à l'avance)
- ➔ Cheval travaillé 3 fois/semaine par l'enseignant
- ➔ 1 séance par mois avec Entraîneur Professionnel extérieur (Yannick Chatagno)
- ➔ Manipulation des couvertures

*Ce pack est un engagement nominatif trimestriel établi à l'avance et réalisé avec son cheval. Il peut être modifié avant la fin du mois sinon on repart sur le principe du trimestre précédent. Toute période entamée est dû dans sa totalité (détail de l'offre cf. contrat propriétaire)*

**SERVICES SUPPLEMENTAIRES**

Stage demi journée avec son cheval :	21 €
Votre cheval monté en leçon collective par un cavalier détenteur d'un forfait :	11 €
Foin la botte :	12 €
Copeaux le sac :	16 €
Boxe pour pension stabulation / la nuit :	10 €
Tonte de chasse - Tonte complète :	50€ / 65€
Manipulations des couvertures : la semaine / le mois	12€ / 40€
Location du VL pour petites distances : 0,80 du km + 40€ chauffeur (cette location nest pas automatique la Régie se reserve le droit de refuser)	
Location de casier supplémentaire sous réserve de disponibilité :	100 €